

Collectif Eau pour une Régie Publique et les premiers m3 gratuits

Le 03/12/2014

Lettre ouverte

à Monsieur Damien Castelain,
Président de LMCU

à Monsieur Alain Détournay
Vice-président à la Politique de l'eau

Aux Présidentes et Présidents de groupes politiques LMCU
MCU, MPC, RC, APM, EELV, PS Rad. C & P, CRC, GIDEC,

Monsieur le Président,

Monsieur le Vice-président chargé de la politique de l'eau,

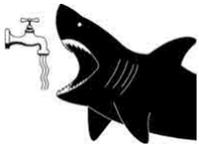
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de groupe,

En février 2015, l'ensemble des élus de LMCU vont devoir se prononcer définitivement sur le délégataire qui se verra confier pour les huit années à venir la distribution de l'eau et la réparation du réseau. Seule multinationale encore en lice, Véolia semble le choix qui recueillera les suffrages.

Cependant, nous comprenons les interrogations que se pose, malgré tout, tout élu qui s'inquiète de gérer de la meilleure façon l'argent des usagers de l'eau, au plus juste et dans l'intérêt général, au regard du passé et du rôle qu'a déjà joué ce dernier postulant.

En effet, de 1985 à 2010, la Société des Eaux du Nord était une filiale à 50/50 des deux grandes multinationales de l'eau : Suez et Véolia. La loi européenne sur la concurrence a redistribué les cartes autrement en empêchant ce genre de filiale commune entre concurrents. On ne sait par quel arrangement, mais la multinationale Suez a hérité du marché lillois, Véolia celui d'une autre ville.

Il n'en reste pas moins le constat d'un bilan catastrophique dont on peut attribuer la responsabilité aux deux multinationales, conjointement, même si les quatre dernières années ne furent gérées que par l'une d'entre-elles.



Collectif Eau pour une Régie Publique et les premiers m3 gratuits

Ce bilan se résume ainsi :

- faute d'investissement dans le renouvellement du réseau, **un litre sur cinq retourne à la nature**, loin des champs « captants ». **Chaque jour**, l'équivalent de **32 litres par habitant** d'une eau chèrement rendue potable est **gaspillé**.

- l'investissement a été insuffisant puisque, **sur 30 ans, en moyenne, le taux de renouvellement du réseau est de 0,73%**, malgré de plus forts investissements en fin de période pour répondre aux critiques soulevées par les citoyens. 0,73%, cela veut dire que l'on a considéré qu'un tuyau avait une **durée de vie de 137 ans alors que celle-ci oscille réellement entre 40 et 80 ans** selon la nature du matériau.

- De ce fait, LMCU se prépare à des **investissements conséquents dans le réseau pour rattraper le retard et parer aux risques d'une détérioration** rapide. Les élus de LMCU ont décidé avec justesse de reprendre la main sur le renouvellement du réseau. Ceci est un gage de sérieux et démontre que la confiance dans un délégataire n'est plus vraiment au rendez-vous.

- un taux de renouvellement des compteurs insuffisant : **40% ont dépassé leur durée de vie contractuelle, alors que** ce renouvellement a été **facturé** à chaque usager.

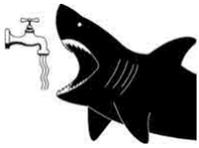
- une **opacité de gestion**, volontairement confuse, afin de cacher aux élus **des dérives multiples**.

Si la multinationale **Véolia** ne semble plus juridiquement responsable de ce bilan, elle n'en est pas moins **responsable moralement** puisqu'elle a partagé pendant 25 ans la gestion du réseau et la distribution.

Les citoyens et les élus de LMCU connaissent parfaitement la raison de ce sous-investissement dans le réseau, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui nous l'a révélé en 1997 : de 1985 à 1997 des prélèvements sur les factures des usagers à hauteur d'un milliard de francs (156 millions d'euros) ont été effectués sans que pour autant les travaux correspondants aient été faits.

Cette affaire a été appelée pudiquement l'affaire des « **provisions inemployées** ». Dix ans plus tard, cette même Chambre indiquait qu'aucuns travaux n'avaient encore été réalisés.

Par un long processus de médiations, en considérant que depuis les travaux ont été réalisés – *ce qui reste à prouver* -, LMCU a fini par fixer en 2010 à 115,7 millions la somme due, cette somme correspondant **aux intérêts d'un emprunt qui aurait été contracté conjointement par les deux multinationales durant les 12 années citées**. De cette dette, Suez en a payé 55 millions en usines de production – *si l'on considère que celles-ci lui appartenaient* – et 5 millions en argent frais, puis devrait encore **8,7 millions d'euros selon un dernier accord soldant les comptes** en se basant sur l'avis d'un expert.



Collectif Eau pour une Régie Publique et les premiers m3 gratuits

De cette situation, nous soulignons quelques faits remarquables :

- La multinationale Véolia vient se soumettre à vos suffrages après avoir réussi le tour de force de faire payer par sa concurrente le remboursement d'une dette qu'elle a elle-même contractée, à 50%. Cela dénote d'un certain déficit quant à son sens des responsabilités et devrait être source d'inquiétude.

- La décision soldant ce contentieux n'a pas été validée par le Conseil de Communauté, elle semble donc pour le moins arbitraire. En tout cas, elle ne nous semble pas avoir été exposée et expliquée en Conseil de Communauté.

- Les documents actant la résolution de ce litige n'ont pas été portés à notre connaissance, malgré nos demandes répétées, les modalités de calcul de l'indemnité due par la SEN nous (vous ?) sont inconnues. Les rapports d'experts sont-ils secrets ? Ne sont-ils pas consultables par les citoyens?

- LMCU **semble renoncer aux derniers 47 millions**, l'équivalent de l'investissement de trois années dans le renouvellement du réseau.

L'opacité de cette dernière décision est de nature à jeter le trouble sur la légitimité, voire sa légalité. En tout cas, cela nous interpelle vivement. Nous ne comprenons pas par quel mécanisme 55,7 deviennent 8,7 millions d'euros.

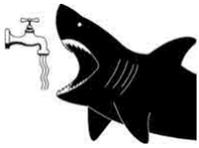
En ce qui concerne la DSP future, certains élus pensent qu'en la calibrant correctement et en mettant de sérieux garde-fous, le risque de réapparitions des dérives constatées lors de ces trente dernières années sera contenu. Ils peuvent l'affirmer mais baliser le terrain pour se prémunir de dérapages potentiels, c'est également penser que la nature de l'opérateur n'a pas changé et qu'il y aura toujours à craindre¹.

Pour notre part, nous pensons que l'intérêt général doit guider les élus vers l'option de la régie publique de l'eau qui, seule, présente le double avantage de garantir la distribution de l'eau au juste prix et chaque centime payé par l'utilisateur à la seule gestion de l'eau, sans aucune déperdition.

C'est pourquoi ce mode de gestion est bien moins cher. Nous en voulons pour preuve le choix des élus en juin 2013 pour une régie publique de production de l'eau qui permettra de fournir 75% de l'eau de la métropole lilloise à prix coûtant. Nous en voulons pour preuve le choix d'une remunicipalisation de l'eau par de nombreuses municipalités, en France et ailleurs.²

¹ Par ailleurs, dans un autre registre, nous tenons à souligner que choisir cet opérateur, c'est ne pas avancer vers le respect de normes éthiques en matière de marchés publics : le groupe Veolia est en effet impliqué dans la colonisation israélienne de la Palestine, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'environnement.

² Rapport « Là pour durer : la remunicipalisation de l'eau, un phénomène global en plein essor », observatoire des multinationales. <http://multinationales.org/IMG/pdf/heretostay-fr.pdf>



Collectif Eau pour une Régie Publique et les premiers m3 gratuits

Avancer vers l'option Régie publique, c'est s'offrir la possibilité d'un travail avec d'autres régies, par mutualisation d'expériences ou d'expertises, voire de coopération, afin de se prémunir de coups durs. En choisissant une gestion globale de l'eau en régie publique, de la production à l'assainissement, en passant par la distribution, LMCU et l'ensemble des usagers y gagneront.

Par cette régie publique, les élus feront un choix porteur d'avenir, à l'instar d'autres villes comme Paris ou Grenoble, qui en ont profité pour mettre en place une gouvernance démocratique de ce bien vital, associant les usagers à sa gestion et aux grands choix, loin de l'opacité des gestions précédentes.

Ce sera également l'occasion d'avancer vers un Observatoire de l'eau ou encore d'ouvrir des voies nouvelles comme, par exemple, une délibération de solidarité donnant les premiers litres gratuits à chaque habitant, gagnés notamment grâce à la lutte contre les fuites, à une gestion sans déperditions et par la solidarité, suivie d'une tarification progressive de l'eau distinguant les différents usages et mésusages de l'eau dans une perspective de préservation de la ressource.

Vous avez la possibilité de choisir cette solution. La délibération du 21 juin 2013 le prévoit.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, d'accepter nos salutations citoyennes.

Pierre-Yves Pira,
pour le Collectif Eau pour Régie publique et les premiers
m3 gratuits
0684323118

Membres actuels du Collectif Eau pour une Régie publique et les 1^{er} m3 gratuits:

AC! Lille métropole, AFPS 59/62, ATTAC Lille, Attac Roubaix-Tourcoing, Attac Villeneuve d'Ascq, Les Alternatifs, le Bruand Réveillé, CGT LMCU, Collectif anti-Austérité de Roubaix, Collectif Vraiment à gauche! Lomme-Lambersart, Coordination Communiste, Eau secours, Ensemble !, Europe Ecologie / Les Verts, FSC, FSU, Gauche Alternative (FASE), Gauche Anticapitaliste, les Gens d'Hellemmes, les Indignes de Lille/Démocratie réelle maintenant, LDH, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 59/62, Nouveau Parti Anticapitaliste, Objecteurs de Croissance Lille, Parti Communiste Français, Parti de Gauche, PRCF 59, Snuipp-FSU, Solidaires 59/62, Terre des Hommes, Théâtre de l'Opprime, Unitaires !, Union Locale des Syndicats CGT de Lille et Environs, Union locale des Syndicats CGT d'Armentières et environs, et des citoyens...

PS: Vous pouvez nous adresser la correspondance à l'adresse suivante,
Collectif Eau pour une Régie publique et les premiers m3 gratuits, chez M. Pira, 68 avenue Marceau.59130 Lambersart